

Dons faits par la commune de Mouzon (Charente), lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons faits par la commune de Mouzon (Charente), lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26320_t1_0111_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 18^e Floréal An II

(Mercredi 7 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

La séance est ouverte à onze heures du matin.

1

Les officiers municipaux de la commune de Mouzon, département de la Charente, annoncent à la Convention nationale l'envoi qu'ils ont fait au district, de l'argenterie de leur ci-devant église, et l'inauguration de cet édifice à la Raison.

Les habitants de cette commune, quoique peu fortunés, ont fait don de 25 chemises, 2 paires de bas, et 32 liv. 5 sols en numéraire, pour être converties en souliers, dont cette commune manque. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Mouzon, 30 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous nous empressons de vous annoncer que nous avons envoyé à notre district l'argenterie de notre ci-devant église, avec les anciennes dépouilles du fanatisme et de la superstition; il y a déjà quelques mois que nous avons fait l'inauguration du temple de la Raison et nous faisons strictement observer les jours de décadi; depuis que nous n'avons plus de prêtres les citoyens de notre commune sont devenus meilleurs patriotes. Quoique peu fortunés, ils ont fait un don de 25 chemises, 2 paires de bas, et 32 liv. 5 s. en numéraire, attendu que pour des souliers il n'y [en] a pas dans notre petite commune.

Nous invitons la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les trônes des tyrans seront tous renversés. S. et F. ».

BRETHENOUX (maire), TARDIEU (agent).

2

La Société populaire de Neuvic, département de la Corrèze, félicite la Convention sur ses travaux, lui fait passer l'état des dons qu'elle a versés dans les mains des commissaires du

département, qui consistent en 517 liv. 5 s. en numéraire, 235 liv. 10 s. en assignats, 2 croix d'or, 2 morceaux de galon, 2 boucles d'oreilles, une chaîne et 2 bracelets de même métal.

En argent, 7 cuillers, 3 couverts, 5 tasses, 13 crochets, 6 paires de boucles, 18 épaulettes, une grande cuiller, un gobelet, un étui, 2 cachets, un calice avec sa patène, une médaille, une agrafe de manteau, une bague et 3 croix.

Lors de la réquisition des 300,000 hommes, cette commune arma et équipa, à ses frais, 23 volontaires, et donna 100 liv. à chacun d'eux.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

3

Le conseil-général et la Société populaire de la commune de Lugan, département du Tarn, applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à demeurer à son poste, déclarent que le salpêtre est à l'ordre du jour; qu'ils ont remis au district l'argenterie de leur église, les hochets de la superstition; qu'ils ont inauguré le temple de la Raison; que la récolte présente la plus belle apparence; qu'avec moins de bras ils ont fait le double de travail. Ils demandent que les travaux soient interdits les jours de décade.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lugan, 15 germ. II] (3).

« Le Maire et l'agent nat., au nom du conseil général, et la Sté popul., applaudissent aux travaux de la Convention nationale, la félicitent sur la sagesse et la fermeté avec lesquelles elle conduit le char de la révolution; le trône brisé, le fanatisme terrassé, les lois en vigueur, une constitution naturelle, la liberté, l'égalité, la vérité et la raison reconnues et honorées, les ennemis extérieurs vaincus, ceux de l'intérieur poursuivis et incarcérés, la paix refusée et ajournée jusqu'à ce que vous puissiez traiter avec des hommes

(1) P.V., XXXVII, 36. Original daté de Neuvic, du 25 vent. II et signé Dupuy (présid.), Girondé (secrét.), Bernes (secrét.). (C 302, pl. 1084, p. 1).

(2) P.V., XXXVII, 37. J. Univ., n° 1627; Bⁱⁿ, 18 flor.; J. Matin, n° 686.

(3) C 302, pl. 1084, p. 6.

(1) P.V., XXXVII, 36. Bⁱⁿ, 18 flor. (supp^t).

(2) C. 302, pl. 1084, p. 2.